DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2020-240

DDONDICCEMENT

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Divers

Séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:
EXONERATION
PARTIELLE DE
REDEVANCES
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC (RODP)
ET DE LOYERS
DE COMMERCES
SUITE COVID 19

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

M. ROSSICH Thierry donne procuration à M. CABANIE Didier,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Absents : Néant

RENDU EXECUTOIRE

Secrétaire: Mme GAÏANI Audrey

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 18.11.2020

AFFICHAGE EN DATE DU: 18.11.2020

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 0 5 DEC. 2020 Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SIDPC-2020-10-30-01 fixant les mesures de prévention et restrictions nécessaires à la lutte contre l'épidémie de covid 19 dans le département de l'Aude ;

Vu la délibération n°2019-16 relative au partenariat pour la création d'une pépinière commerciale et artisanale en centre-ville, place de Verdun et la convention idoine signée avec la SAS COM & SO devenu locataire de la Commune

Considérant le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid 19, qui a immobilisé l'économie du territoire avec un confinement prolongé de la population et la fermeture de la grande majorité des commerces, mesures décidées par le gouvernement,

Considérant que les acteurs économiques et notamment les plus petits d'entre eux, ont besoin de mesures concrètes et immédiates d'aide pour maintenir leur trésorerie à flot,

Considérant la nécessité pour la Ville de Castelnaudary de mettre en place des mesures permettant de cibler plus spécifiquement les acteurs économiques de proximité, comportant notamment des mesures d'exonération de loyers et de redevances d'occupation du domaine public pour certains commerces louant un local commercial ou le domaine public de la commune.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter des mesures d'exonération de loyer et de redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour les commerces suivants :

- Carrousel de la Place de la République (Sylvie COMMINGE), exonération à compter du 30 octobre 2020 et jusqu'à l'autorisation de reprise d'activités.
- Pépinière commerciale et artisanale, exonération à compter du 30 octobre 2020 et jusqu'à l'autorisation de reprise d'activités.

Vu la Commission des Finances en date du 19 novembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'exonération de loyer et de RODP pour les commerces mentionnés à compter du 30 octobre 2020 et jusqu'à l'autorisation de reprise d'activités.

AUTORISE Monsieur le receveur municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 24 novembre 2020.

Par publication le : 0.5 DEC. 2020 Par délégation,

Le Directeur Général des Services

810

Nicolas NAYRAL

